

5^e Journal du Lot 5^e

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. OUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LA SEMAINE

EN FRANCE

La mort de l'homme « au cœur léger »

Emile Olivier est mort mercredi. Avec lui disparaît l'un des derniers, presque le dernier des survivants tragiques de l'Empire. Assez volontiers, l'opinion publique résumait en lui nos désastres. L'homme au « cœur léger » victime de son orgueilleuse éloquence et d'une réminiscence grecque, était généralement traité comme un monstre d'exécution. Pendant longtemps, M. Emile Olivier avait accepté cet arrêt en silence.

Depuis une dizaine d'années, il avait entrepris de se défendre. Rude plaideur qui se composait déjà de 16 volumes dont le 17^e allait paraître et qui en aurait compris au moins vingt. Et après ? Les passions sont encore trop vives pour qu'on puisse débrouiller la vérité dans tout ce verbiage et conclure s'il faut, non pas absurde, oh non ! mais simplement accorder les circonstances atténuantes au dernier ministre de l'Empire.

Pour l'heure, même devant le tombeau ouvert, l'homme apparaît aux yeux indiqués de deux traits épais comme des taches : républicain, il a trahi la République pour l'Empire ; impérialiste, son fol orgueil, qui tua constamment chez lui la clairvoyance, a conduit notre pays à la ruine. Alors, mieux vaut nous taire en disant que le plus sage est de sceller sur cette mémoire la lourde pierre du tombeau.

LE FURETTEUR.

A L'ÉTRANGER

Les relations de Londres et de Washington. — Le conflit balkanique

Les relations entre les cabinets de Londres et de Washington redeviennent aussi cordiales que par le passé. Le gouvernement américain a profité d'une occasion inattendue pour prodiguer au Foreign Office les témoignages de son inaltérable courtoisie. Le représentant des États-Unis à Mexico ayant accusé l'Angleterre d'avoir usé d'un subterfuge pour pousser les puissances à reconnaître le Général Huerta comme président du Mexique. Le gouvernement de Washington s'est empressé de désavouer son représentant et il a présenté ses excuses au gouvernement anglais. Cette attitude a produit en Angleterre une impression excellente. Comment le Royaume-Uni pourrait-il maintenant refuser de participer à l'Exposition de San-Francisco ?

La Grèce a accepté de laisser à Xanthi, Gumuldjina et Dedeagath, les troupes que la Bulgarie lui a fait demander d'y maintenir jusqu'à ce qu'elle put envoyer ses propres soldats pour en prendre possession.

En retardant ainsi l'évacuation des territoires dévolus à la Bulgarie, le gouvernement grec accentue encore la valeur du démenti que sa légation à Paris a transmis à la presse et qui déclarait dénuées de toute vérité les nouvelles de sources turques, d'après lesquelles le commandant grec à Dedeagath, aurait invité le commandant des troupes turques à occuper la ville aussitôt qu'il l'aurait évacuée.

Ces informations tendancieuses, destinées à compromettre la Grèce, semblent faire partie d'une campagne dont le gouvernement d'Athènes, n'aura certainement pas de peine à démontrer l'inanité, notamment en Russie, où la presse l'accuse de convoiter même Constantinople.

Toutes ces combinaisons, derniers résultats d'une surexcitation prolongée, font place à une conception plus calme des choses, l'attitude des officiers viennois en donne un exemple, par la froideur

avec laquelle ils se mettent à discuter les transactions qui permettraient de laisser Andrinople à la Turquie moyennant quelques compensations aux Bulgares. Ces arrangements amiables envisagés soit la neutralisation d'Andrinople, soit son démantelement, soit encore un partage de la ville qui donnerait un faubourg sur la rive gauche de la Tundza à la Bulgarie. Mais toutes ont pour base la possession par les Turcs de la ville elle-même et de la rive gauche de la Maritza.

En Allemagne, on trouve une tendance analogue, ainsi qu'un désir très vif que la Bulgarie s'arrange directement avec la Turquie. Quant à la Russie, le départ de l'empereur pour la Crimée et les vacances imminentes de M. Sazonov, font croire qu'on a définitivement renoncé, à Pétersbourg, aux mesures coercitives isolées ou collectives, et que, là aussi, on souhaite qu'un arrangement entre les intéressés mette fin à une situation ambiguë et que personne ne veuille trancher par la violence.

La France ayant décidé de modifier son attitude sur celle de la Russie et le gouvernement anglais qui n'avait été partisan d'aucune des démonstrations diplomatiques contre la Turquie, comme notamment le rappel des ambassadeurs à Constantinople, étant aussi favorable à une politique d'attente, il semble que la temporisation soit la préférence générale. On peut donc croire que des surprises nous seront épargnées de ce côté.

LE FURETTEUR.

LE SEPTIÈME CONGRÈS De la Mutualité Agricole

Séduits par les promesses d'un été tardif, les citadins désertent l'appartement surchauffé, se dirigent en hâte vers les « ombreuses forêts » ou vers la mer, loin du bureau ou des affaires ; ils hument voluptueusement la brise saline, s'emplissent les poulmons de la saine fraîcheur des bois, ou cherchent par un traitement méthodique, suivi avec rigueur, à réparer les fatigues d'un labeur trop prolongé. Mais bravant la chaleur, domptant la paresse, les mutualistes agricoles tiennent leur septième congrès. Les résultats qu'ils ont déjà obtenus constituent pour eux le plus précieux des encouragements. J'ai parlé naguère du développement remarquable pris depuis quelques années, grâce à une législation bienveillante, par les associations agricoles et appelé le but qu'elles poursuivaient. Elles ont redoublé d'efforts et le jour est peut-être proche où tous les cultivateurs, se rendant compte des bienfaits de l'association, appartiendront aux groupements qui les défendent contre la mauvaise fortune, les aident puissamment dans leur tâche, et facilitent l'agrandissement et la mise en valeur rationnelle de leurs domaines.

Que de chemin parcouru depuis le premier Congrès, c'est-à-dire depuis 1907 ! Successivement Bordeaux, Blois, Montpellier, Rouen, Evian et Paris ont vu les assises congressistes. Cette année, par une heureuse coïncidence, Clermont-Ferrand, chef-lieu du département représenté au Parlement par M. Clémentel, — qui dirige le Ministère de l'Agriculture avec une activité à laquelle on rend unanimement hommage et dont les initiatives ont été hautement appréciées, — a été désigné par la Fédération Nationale de la Mutualité et de la coopération agricoles, comme le siège de son septième congrès, qui a lieu actuellement à Clermont. Le programme des questions à traiter est particulièrement intéressant. Les quelques lacunes des lois instituant et régissant le Crédit agricole y sont signalées une fois de plus. La tâche du législateur n'est jamais termi-

née en effet, et la collaboration des représentants des associations et des chambres ne peut être que fructueuse.

Les rapporteurs des différents sujets à l'ordre du jour ont, d'ailleurs, une compétence indiscutée. Ils prennent une part très grande au fonctionnement des Caisses régionales agricoles ou des syndicats, dont l'importance s'accroît sans cesse. Certains problèmes très délicats sont abordés, traduisant les préoccupations des Mutualistes, résumant des vœux dont l'expression a déjà été apportée à la tribune du Parlement. La nomenclature en est éloquent. C'est, par exemple, l'extension de la durée des prêts à court terme pour l'achat de matériel agricole ou de cheptel et des garanties spéciales à prévoir à ce sujet, c'est l'exercice du contrôle des Caisses régionales de crédit agricole sur les Caisses locales et les moyens d'éviter l'emploi imprudent des fonds reçus en dépôt ; c'est « le rôle moral et social des syndicats agricoles », la simplification des formalités de purge légale et de saisie réelle en faveur des Caisses régionales de Crédit agricoles pour les prêts à long terme...

C'est encore l'étude des ressources à procurer aux associations syndicales agricoles de drainages, d'irrigations, de dessèchement des marais, d'endiguement, pour leur permettre un fonctionnement plus régulier ; celle des « relations commerciales à établir entre les Syndicats et les coopératives agricoles pour l'échange de leurs produits » ; celle « de la coopération pour l'exploitation en commun du sol » ; celles des assurances bétail, qui sont fondées déjà dans de nombreux départements.

Voilà un emploi du temps chargé, mais très judicieusement conçu. Encore un congrès ! dira-t-on. Mais celui-ci n'a pas été créé pour échanger d'inutiles paroles. Il rendra plus aisés, ainsi que le dit le résumé que j'ai sous les yeux, la tâche de la Fédération nationale qu'elle-même définit en ces termes : « Rapprocher les représentants des associations, mettre leur expérience en commun, coordonner leurs efforts, faire ainsi l'union des œuvres et des hommes qui les dirigent, et élaborer un programme d'action sociale et économique que cette unanimité imposera à l'attention de l'opinion publique et du Parlement... »

Adrien DARIAC, député de l'Orne.

Des Milliards dans la mer

Dans le pertuis d'Antioche, près de Saint-Denis d'Oléron, les saphandriers fouillent la mer dirigés par un « sourcier » à la baguette magique de coudrier.

On recherche l'épave du brick goélette, le *Jeune Henri*, qui s'échoua en 1820, sur les côtes d'Oléron et coula avec sa cargaison de lingots d'or, de diamants et de pierres précieuses : une fortune.

Si le baguettisant découvre le trésor, l'idée ne lui viendra-t-elle pas d'arracher à la mer tous les millions qu'elle garde dans son sein.

En vingt endroits, des fortunes sont englouties ; il suffit d'aller les chercher.

Dans la baie de Vigo, on retrouverait les galions chargés d'or qui reposent depuis deux siècles ; sur les côtes de Hollande, le *Latin*, qui coula en 1799, engloutissant vingt-cinq millions ; dans la baie d'Argyl, la *Florida*, qui emporta sous les flots sept cent cinquante millions ; en vue de San Francisco, le *City-of Janeiro*, coulé en 1902, qui transportait six millions de francs ; toujours en Amérique, l'*Islander*, englouti en 1901 avec treize millions d'or.

On évalue à deux milliards la fortune qui dort sous les flots. Qui la réveillera ?

Le roi Georges

Un rédacteur de l'*Ora*, qui se baigne aux eaux d'Aix, écrit à son journal que le roi Georges de Grèce a laissé les souvenirs les plus sympathiques dans cette station thermale, où il venait presque chaque année en villégiature. Il y menait la vie la plus simple, confondu dans la foule des baigneurs, se promenant le plus souvent à pied et ne rougissant point de prendre l'omnibus de l'hôtel pour regagner son domicile à la sortie du casino.

Un jour qu'il s'apprêtait à y monter, une dame le devance et s'empare de la meilleure place. Le conducteur fait mine de l'avertir ; mais le roi s'y oppose d'un geste : « Laissez, dit-il, cela ne me gêne pas du tout. » Et tandis que la dame s'installe commodément, il monte avec sa suite et s'assoit où il peut.

En entendant ses compagnons qui lui donnent du « Sire », la dame s'aperçoit de l'impertinence commise et s'en effraye comme d'un crime de lèse majesté. « Qu'ai-je fait ? s'écrie-t-elle. Mon Dieu, qu'ai-je fait ? Je suis dans la voiture du roi. Arrêtez ! arrêtez ! » Le roi Georges, en riant, la pria de se tranquilliser : « De grâce, Madame, calmez-vous. N'avez pas peur : un roi n'est pas une épidémie. »

Une autre fois, le souverain attendait dans une petite gare des environs. Un train arrive. « Eh ! là, Monsieur, lui crie une voix cordiale, voulez-vous m'aider un peu ? C'était une grosse et rouge paysanne qui luttait désespérément contre une portière rebelle. Le roi s'approche du wagon de troisième, tourne la poignée d'un geste vigoureux et reçoit dans ses bras l'opulente fermière.

« Voulez-vous, ajoute-t-elle me descendre ce panier et cette valise ? » Le roi ne se fait pas prier. Il fait ce qu'on lui demande : valise, panier, il porte le tout jusqu'à la salle d'attente. Et ses compagnons, qui s'étaient éloignés pour acheter des journaux, le rejoignent au moment où il se débattait pour refuser le pourboire.

Publicité

Avenue Victor-Hugo, on peut lire chez un coiffeur :

Demandez notre nouveau catalogue de dames postiches.

Rue Desnouettes, un brave mastroquet annonce sur sa devanture :

A céder, tricycle pour dame à essence.

Sur le menu d'un restaurant de Saint-Cloud :

Tripes Royales.

LA CHANSON

L'Alleluia du Chemineau

PLAISIRS D'ÉTÉ

(Quand l'été vient, le pauvre adore).

Très chic temps : c'en est une veine !
Dans le ciel flamboyant, vermeil,
Phébus qui court la prélatéine
Nous donne un été sans pareil.

Pendant des semaines entières,
Il a fait mûrir le bon grain ;
L'hiver prochain dans les chaumières,
J'aurai de gros quignons de pain.

Au lieu de mauvaise eau rougie,
Puisqu'il n'plit pas sur le raisin,
J'aurai dans chaque métairie,
Cet automne, du fameux vin.

Cette saison est épatante
Pour les gueux, pour nous chemineaux.
Au diable l'hiver, lorsqu'il vente,
Qu'il neige ou qu'il tombe de l'eau.

J'ai soupé d'la pluie, des averses,
D' l'orage, de tout l'tremblement,
De l'eau qui gèle et qui transperce,
De la boue qui croûte le grimpaient,

Et du gile pas très chouette
Dans le regain d'une maille
Ousque ça sent l'rognon brochette,
La vermine et le rat pourri.

L'été, c'est bath, et la campagne
Est un spectacle merveilleux.
C'est un vrai pays de cocagne,
Pour nous autres sans feux ni lieux,

Qui ne portons qu'une besace,
Dans la main qu'un noueux bâton,
Sur la peau qu'un vieill' limaçon,
Et des sandales aux ripatons.

Pourvu qu'on ait dans l'sac un' croûte,
Dans le bidon un' goutte de vin,
On prend du dessert sur la route :
Y'a qu'à s'baïsser, qu'à tendre la main.

Pour dormir, pas besoin de toile,
Ni de drap. A quoi ça sert ?
Moi j'roupille à la belle étoile,
Au Palace du Tapis-Vent.

Là, les pucés, ni les punaises
Ne viennent jamais me happer ;
Là, surtout pas d'odeurs mauvaises :
Je ne hume que le foin coupé.

Et sous la voûte merveilleuse,
Rien ne vient troubler mon sommeil :
Les étoiles servent de veilleuses,
Les oiseaux sonnent le réveil.

Armand LAGASPIE.
Tous droits réservés.

INFORMATIONS

Le Congrès de la paix

Le Congrès de la paix a adopté trois résolutions ayant trait au désarmement, dont le professeur Quide et M. Perris étaient les rapporteurs.

Le Congrès demande que la question de la réduction des armements soit portée à l'ordre du jour de la troisième conférence de la paix, et qu'elle soit étudiée auparavant par la Commission internationale. Il proteste contre l'influence néfaste des personnes intéressées dans l'industrie des armes. Il recommande l'examen par les Sociétés pacifistes et le bureau international de Berne d'un projet de traité général pour le désarmement graduel, projet dont le professeur Quide est l'auteur, afin que le Congrès suivant puisse s'en occuper en connaissance de cause.

Les Manœuvres du Sud-Ouest

La France Militaire annonce que le ravitaillement en viande par convois automobiles, pratiqué depuis quelques années, se fera cette année aux manœuvres du Sud-Ouest dans les conditions suivantes : Une section de ravitaillement comportant une dizaine de voitures sera affectée à chaque corps d'armée. Elle sera constituée avec son personnel de mobilisation dirigé par un lieutenant.

Les voitures de ces sections seront des autobus aménagés de la ville de Paris. La dépense résultant de ces aménagements est assez élevée. Chaque section recevra des ordres, pour le ravitaillement, de l'intendance du corps d'armée auquel elle sera affectée.

Le Pendu

Au lieu dit « la Vente aux Dames » dans la forêt de Saint-Germain, entre Poissy et Achères, M. Lecocq, treillisier à Rambouillet, voyait mercredi matin pendu un de ses camarades, Auguste Lett, âgé de cinquante-neuf ans. Il tâta le corps et le trouva encore chaud, mais n'osant prendre sur lui de couper la corde, il courut chercher un garde forestier. Celui-ci téléphona à la gendarmerie ; celle-ci, à son tour, téléphona au commissariat de police de Saint-Germain. En l'absence du commissaire, un inspecteur accourut et coupa enfin la corde. Il était trop tard. Le pendu était bien mort, et c'est un cadavre qu'on transporta à la morgue de Saint-Germain.

Le Confit Balkanique

Une note officielle dit :
Les 9, 10 et 11 août des détachements turcs ont franchi l'ancienne frontière bulgare, à proximité des villages de Souadjak et de Cons-

tantinovo, arrondissement de Kislagatch.

Le 16 août, un autre détachement turc, composé de quarante hommes, a essayé de franchir l'ancienne frontière sur la rive gauche de la Maritza.

Les troupes grecques ont enlevé tout le bétail des villages bulgares aux environs de Melnik. Quatorze villages bulgares du même arrondissement ont été incendiés par ces troupes. Huit Bulgares du village de Daschtchiflik ont été tués par des soldats grecs. Les troupes grecques ont quitté Nevrokop, le 14 août. La ville de Nevrokop, ainsi que les villages environnants sont incendiés.

Les Macédoniens refusent d'être bulgares

Le 18 août, les habitants de Melnikon, informés que leur ville restait aux Bulgares, se sont réunis et ont résolu d'abandonner le pays où tout a été détruit.

Tout d'abord, les hommes se sont rendus à l'église et ont enlevé les icônes. Ayant ensuite transporté sur la place publique leurs tonneaux de vin, ils en ont répandu le contenu sur le sol. Ils ont dévasté les vignes, puis, formant quatre groupes, ils ont mis le feu aux quatre coins de la ville, et ils ne sont partis qu'après que les flammes eurent tout consumé.

Le spectacle de ces milliers d'êtres humains abandonnant le sol natal était navrant.

Le village de Tsartsevo a subi le même sort. Les Musulmans ont fait de même partout. Toutes les routes sont couvertes de gens qui émigrent des pays restés aux Bulgares emportant le peu d'effets dont ils peuvent se charger.

L'Exode des Grecs

L'exode des Grecs habitant les régions qui ont été attribuées à la Bulgarie atteint des chiffres énormes. Le nombre s'élève jusqu'ici à 77.000.

Petites Nouvelles

L'aviateur André Revillard, victime d'un accident de motocyclette sur la route de Neufchâtel, a succombé sans avoir repris connaissance.

On vient d'écrouer à la prison de Montpellier, le soldat Morero, de la 6^e section d'ouvriers militaires, accusé de vol d'une somme de 500 fr., commis chez M. Guiral, officier d'administration, chez lequel il resta pendant quelques jours comme ordonnance intérimaire. Morero roua de coups et menaça de mort l'ordonnance titulaire qui le surprit accomplissant son acte.

Le presbytère de Voutenay (Yonne), a été cambriolé. Les mal-faiteurs ont fait main basse sur de précieuses collections réunies par les soins du curé, l'abbé Poulaine, correspondant de l'Institut.

Dans une ville d'Algérie, Lamoricière, un Allemand appelé Guillaume Bauer a été arrêté pour port illégal d'uniforme de la légion. On soupçonne Bauer d'avoir échangé ses vêtements avec un légionnaire du nom de Robert Meyer, qui aurait pris la fuite. Meyer serait déjà arrivé en Allemagne.

L'express allant de Rome à Naples a déraillé près de Naples. Il y a deux morts et dix blessés.

Un sergent du 54^e d'infanterie, à Compiègne, comptable au Cercle des officiers, s'est enfui avec la caisse.

On annonce la mort subite à Bagnolets sur l'Orne, de Frédéric Achard, qui était âgé de soixante-cinq ans, et appartenait depuis quarante ans au Théâtre. Il était sorti du Conservatoire en 1873, et avait joué au Gymnase, au Théâtre des Nations, au Bouffes Parisiens. Il avait organisé de nombreuses tournées.

CAUSERIE

L'éducation physique par l'école

Il est universellement reconnu qu'une éducation physique sagement comprise peut avoir une influence considérable sur la santé et l'endurance de l'enfant ; il est regrettable que cette éducation soit négligée dans les écoles primaires. Une proposition a été, au mois de juillet dernier, déposée sur le bureau de la Chambre par M. Georges Bureau, invitant le gouvernement à élaborer un projet de loi rendant l'éducation physique obligatoire dans les lycées, collèges et écoles communales. Une loi règle déjà en France cette pratique dans tous les établissements dépendant de la direction de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire ; mais cette loi, vieille de trente-trois ans, est oubliée et en fait, n'a jamais été sérieusement appliquée. A la suite du récent Congrès d'éducation physique, une délégation résuma les vœux émis et se basant sur cette loi de 1880 adressa une lettre à M. Louis Barthou, ministre de l'Instruction publique lui demandant de rendre cette éducation obligatoire ; c'est-à-dire de faire appliquer la loi précitée dans les établissements d'éducation.

M. Louis Barthou, partisan de l'éducation physique voulut que satisfaction fut donnée aux congressistes ; une expérience sera tentée dès la rentrée, en octobre, c'est le lycée Janson-de-Sailly qui a été désigné ; si cette expérience réussit, elle sera étendue partout. Pourquoi se demande-t-on cette éducation a-t-elle été à ce point négligée dans toutes les écoles et pourquoi n'en parle-t-on pas à propos des écoles primaires où un peu de gymnastique ferait tant de bien ? Serait-ce parce que dans les examens du certificat d'études primaires il n'est tenu aucun compte de cette branche de l'éducation ?

Si l'on y réfléchit cependant, on reconnaît qu'un bénéfice, même au point de vue des examens peut être obtenu ; un enfant bien portant sera toujours meilleur élève qu'un enfant malin et souffreteux ; si la gymnastique le rend fort, elle en fera un meilleur élève ; c'est à cela que les maîtres doivent viser, qu'ils envisagent la question, non seulement en simples éducateurs, mais en pères et mères de famille.

Ils doivent voir dans les bambins qui leur sont confiés, les ouvriers et les ouvrières qui auront à gagner leur vie et aussi les pères et les mères de famille qu'ils seront plus tard ; pour faire face aux impérieuses obligations de la vie la force et la santé leurs seront nécessaires ; il est donc de toute importance de développer les forces naissantes de l'enfant et de veiller à ce qu'il ait une santé robuste.

En réalité, ce devoir appartient aux parents, mais ceux qui s'en désintéressent ou qui sont dans l'impossibilité de s'en occuper sont si nombreux, que c'est là une tâche qui s'impose au maître. Il est donc indispensable que l'école primaire fasse aux exercices du corps une part suffisante.

Cette éducation physique est assez intimement liée au développement des cantines scolaires. En effet, dans beaucoup de familles ouvrières la santé et les forces de l'enfant tiennent surtout aux questions de nourriture et d'habillement ; si, grâce aux cantines scolaires, l'enfant reçoit un repas substantiel et sain et des vêtements suffisants pour le garantir des intempéries, quoiqu'il ait à pâtir chez lui, il sera certainement armé pour résister au mal et plus capable de se développer normalement.

Pour aider encore au développement physique, qu'y a-t-il de meilleur que les colonies de vacances ? Les bienfaits qu'elles répandent ne sont plus à démontrer et tous ceux qui y participent font vraiment une bonne œuvre.

Au fond, il y a là plus qu'une question d'éducation, puisque les intérêts du pays lui-même sont en jeu. Nous qui voulons une armée forte et dévouée, comment pourrions-nous la recruter si nos jeunes gens sont malingres ou affligés de quelques taras organiques comme celles que révèlent les conseils de révision ?

Actuellement, les sports sont à la mode. Même dans les journaux pédagogiques, on se montre partisan de l'éducation physique, dont on s'accorde à vanter les bienfaits. Il y a donc un courant favorable dont il convient de profiter ; un simple rappel de la loi votée le 27 janvier 1880, alors que Jules Ferry était ministre de l'Instruction publique et Jules Grévy, président de la République suffirait pour remettre en honneur dans nos écoles la gymnastique.

M. RICOU.

CHRONIQUE LOCALE

Il n'est pas encore mort

Le parti radical et radical-socialiste dont le succès aux élections cantonales dernières n'est pas douteux, subit l'assaut des réactionnaires et des mécontents.

Sur tous les tons, ceux-ci répètent : « Le parti radical est mort ». Après, ils corrigent : « Il va mourir ». Et devant sa vitalité persistante, ils clament : « Sus au parti radical ».

Ce dernier cri prouve bien qu'il n'est pas mort ; on ne tue que ce qui est vivant.

Et quoi qu'en disent ces adversaires de droite ou d'ailleurs le parti radical et radical-socialiste est solide au poste, et il attend de pied ferme les cléricaux et leurs alliés dans les luttes électorales.

Nous les répétons, les élections dernières n'ont pas encore sonné son glas.

Et cela est si vrai, que malgré l'opinion de chefs ou de quasi chefs de groupes de politique incolore, c'est le programme du parti radical et radical-socialiste qui sera, pour le pays, le programme net et précis d'une politique nette et précise.

Et ce sera pour longtemps. Il est si vrai que le parti radical n'est pas mort, que c'est son programme qui rallie les bons républicains, la majorité du pays, parce que ce programme ne comporte aucune concession aux partis de droite, et qu'il affirme sa foi démocratique et laïque ; c'est si vrai tout cela que M. Barthou, au cours du banquet qui eut lieu à Bar-le-Duc ces jours derniers, déclarait dans son discours répondant au maire de cette ville :

« Je veux retenir de votre discours que, dans cette maison, n'entreront que des républicains désireux de développer de plus en plus l'école laïque, sans laquelle la République ne serait rien. »

M. Poincaré avait déjà dit à M. Charles Benoist qu'il y avait entre eux « toute la question religieuse ». M. Barthou, à son tour, déclare que « la République ne serait rien sans l'école laïque ».

Or n'est-ce pas le programme du parti radical et radical-socialiste, cela ? Et cette question de la laïcité n'est-elle pas la cause principale de la haine des cléricaux contre le parti radical ?

Sans doute, les cléricaux crient bien fort car ils comptent sur les néophytes de partis nouveaux qui passent sous silence la question laïque.

Ils ne sont pas au bout du rouleau : le parti radical et radical-socialiste n'est pas mort.

Les paroles du Président du Conseil, à Bar-le-Duc, dimanche dernier, prouvent que c'est son programme que les républicains doivent défendre.

Cléricaux, par haine, néophytes de nouveaux partis, par jalousie, peuvent s'unir et clamer la mort du parti radical, ça n'a pas d'importance ; il y aura toujours assez de républicains sincères dans le pays pour le défendre victorieusement.

LOUIS BONNET.

LE VOYAGE PRÉSIDENTIEL et nos routes

Ainsi que nous le signalons dans un de nos derniers numéros, le voyage du Président de la République sera pour notre pauvre mais pittoresque Quercy un honneur et une belle réclame.

Les amis du tourisme ont bien agi en signalant notre pays comme l'un des rares où il y ait vraiment des choses curieuses à voir : des sites, des curiosités, des monuments tout simples, tout naturels, mais d'une beauté et d'un art admirable.

D'ores et déjà, nous sommes certains que les visiteurs qui parcourront le département du Lot, seront ravis de leur excursion.

Et pour nous, habitants du Lot, qui vivons au milieu de ces paysages superbes appréciés de plus en plus, la visite du président de la République nous réjouit. Elle est l'occasion, la bonne occasion, non seulement de faire connaître notre Quercy aux touristes de marque qui seront de la suite présidentielle, mais encore la seule façon de faire procéder à l'entretien, au bon entretien des routes.

Nous l'avons signalé souvent le mauvais état des routes de notre département : mais tout était inutile car on se heurtait à la négligence, à la mauvaise volonté, pour ne pas dire autre chose, d'une administration incompétente !

Et le résultat fut que nos routes, de superbes qu'elles étaient il y a 15 ans, sont dans un état lamentable aujourd'hui.

Oh que de fois nous l'avons dit : que de fois, nos amis ruraux se sont plaints, ont protesté : bah ! qu'importaient les cris, les protestations : le service vicinal ronflait.

Cette époque fut délicieuse pour les agents vicinaux : elle le fut moins pour les touristes et pour les contribuables qui continuent à payer les malfaçons !

Mais disons tout.

Un effort intelligent et consciencieux a été fait depuis quelques mois ; cet effort se poursuit ; les travaux de réparation — et c'est bien le mot — s'exécutent avec vigueur. Le passé sera oublié avant peu, c'est-à-dire que les routes seront remises dans le bon état où elles étaient il y a quelques années.

Le voyage du Président de la République a peut-être activé les travaux que l'on exécute actuellement, il n'en est pas moins vrai que les touristes, cette année, se montrent plus satisfaits de l'état de nos routes.

Notre Quercy merveilleux, dont les sites, les monuments font l'admiration des touristes, était impraticable hier pour ceux-ci, car il les rebutait par son mauvais état des routes.

Demain, il n'en sera plus ainsi : les amateurs de beaux paysages peuvent venir : une administration sage, consciencieuse, scrupuleuse et compétente fait le nécessaire pour que le Lot soit ce qu'il fut : un pays avec des chemins praticables.

LOUIS BONNET.

Voyage de M. Poincaré dans le Lot

Voici quelques détails sur la formation et la composition du cortège présidentiel.

En tête, dans une voiture distante de 200 mètres de celle du président, M. Oudaille, sous-chef de la Sûreté, chargé de la sécurité du président, ouvre la marche en compagnie de plusieurs inspecteurs.

Dans la deuxième voiture prendront place les fonctionnaires du protocole et M. Puyjalet directeur de la Sûreté générale.

La voiture présidentielle vient ensuite. A gauche du président, prendra place le ministre qui sera du voyage ; en face, le préfet du département traversé ; la quatrième place est réservée au représentant de la Fédération des Syndicats d'initiative.

En cas de panne ou de mauvais temps, suivra une voiture couverte à vide.

La voiture suivante sera occupée par le général Beaudemoulin et les officiers d'ordonnance de la maison présidentielle.

Mme Poincaré voyageera dans la voiture qui viendra ensuite. Elle sera en compagnie de dames de ministres et d'un officier d'ordonnance.

Viendront ensuite les voitures de la Fédération des Syndicats d'initiative, la presse parisienne, la presse régionale, les sénateurs, députés, etc.

Ajoutons que les plus minutieux détails sont prévus en ce qui concerne le ravitaillement en essence, le logement des voitures aux arrêts, etc.

Un fourgon automobile suivra, transportant les bagages de la présidence.

Pour éviter toute erreur dans l'itinéraire à suivre, un gendarme à cheval sera posté aux intersections des routes et indiquera la voie à prendre.

Plusieurs ministres suivront par étapes M. Poincaré, pendant son voyage en Limousin, en Périgord et en Quercy.

M. Klotz, ministre de l'intérieur, le rejoindra à la Courtine et l'accompagnera jusqu'à Cahors.

Le voyage présidentiel contribuera à faire connaître notre région si belle et malheureusement trop ignorée.

On sait que le 7^e de ligne aura quitté Cahors au moment du passage dans notre ville de M. le président de la République.

Contrairement aux bruits qui ont circulé en ville, un bataillon de ce régiment ne restera pas à Cahors pour servir d'escorte à M. Poincaré. Lepiquet d'honneur sera seulement composé de 40 hommes du 7^e commandés par le plus ancien lieutenant.

Enseignement secondaire

Parmi les 45 candidates admises au certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire de jeunes filles, nous relevons le nom de notre compatriote, Mlle Pellissier, chargée de cours au collège de Figeac, admise avec le numéro 34. Nos félicitations.

Service Vicinal

Par arrêté préfectoral, M. Luga (Hilaire), est nommé cantonnier du service vicinal dans le département du Lot.

Les « Cercles de Fermières »

Dans le *Journal du Lot* du 20 Août, notre distingué collaborateur M. Ricou publiait un article sur les « Cercles de Fermières ».

M. de Lavaur, maire de Saint-Laurent-les-Tours, nous adresse la lettre suivante qui confirme combien l'œuvre recommandée par M. Ricou est excellente.

Nous sommes heureux de publier la lettre de M. le maire de Saint-Laurent-les-Tours.

St-Laurent-les-Tours, le 20 août 1913.

Monsieur le Directeur du Journal du Lot, Cahors.

Monsieur le Directeur,

Je lis dans votre numéro de ce jour, sous la signature « Ricou », un article concernant les « Cercles de Fermières », où il est question de l'enseignement ménager à l'usage des femmes et jeunes filles de la campagne et de son utilité.

Il y a longtemps que nous sommes convaincus à Saint-Laurent de l'importance d'un tel enseignement et de son absolue nécessité, alors que bien des gens restent sceptiques, les uns sur son utilité, les autres sur sa possibilité.

Les uns s'imaginent à tort que les femmes de nos cultivateurs sont peu aptes à recevoir un enseignement peu développé et suffisamment scientifique tout en étant très pratique, les autres pensent non moins à tort que l'enseignement ménager tel qu'on le voit fonctionner — généralement dans les villes grandes ou petites — ne saurait s'adapter aux conditions et aux moyens de la ménagère exclusivement rurale.

Or je me plains à vous faire savoir qu'une expérience est en cours en ce moment dans cette commune qui semble démontrer pleinement : 1^o l'utilité et 2^o la possibilité d'un enseignement ménager en pleine campagne et avec les moyens de la campagne ; et cette expérience est exécutée par une des maîtresses les plus éminentes de l'enseignement ménager en France, fondatrice et directrice d'un important institut ménager de Paris, qui représentait récemment la France au Congrès d'art ménager de l'exposition de Gand. Mme Blanche Audollent, professeur diplômé de la ville de Paris.

Chaque jour, depuis lundi, Mme Audollent se rend, à 7 h. 1/2, dans une maison placée au milieu de la commune, où il n'y a que la cheminée, le potager, les meubles et les ustensiles qui se trouvent dans toute maison de paysan, et là elle professe chaque jour deux cours pratiques de trois heures chacun. Le matin, de 8 heures à 11 heures, elle enseigne la cuisine, le repassage, le soin des malades, l'hygiène, etc., à quinze grandes jeunes filles et jeunes femmes ; le soir, de 2 heures à 5 heures, c'est le tour de sept fillettes de 11 à 15 ans.

A ces femmes éloignées depuis longtemps des bancs de l'école, à des enfants sans goût de notions scientifiques, elle a déjà, avec un merveilleux talent de simplicité et de clarté et un don remarquable pour retenir l'attention, fait comprendre le fonctionnement de l'alimentation, le rôle des divers aliments, d'épargne, de restauration, de travail, etc., les motifs de la mastication, les raisons hygiéniques d'une cuisine saine et agréable, etc., sans parler de maintes recettes de plats économiques et sains, de procédés d'ordre et de nettoyage. La maison prise à dessein sale et mal ordonnée est déjà nettoyée et rangée à fond sous sa direction par les élèves elles-mêmes.

Et celles-ci, les élèves, femmes et jeunes filles, sont tellement intéressées que, malgré des enfants à la maison, le soin de leur propre ménage et des travaux des champs, pas une ne manque une minute de leçon. Bien mieux, toutes, sans exception, ont tenu essentiellement à apporter chaque jour les denrées destinées à être mises en œuvre, qu'un lapin, qui des légumes, qui du lait, — pour le beurre qu'on apprendra à faire proprement samedi, — qui des œufs.

Notre amie Mme Audollent, qui a bien voulu nous sacrifier, pour cette intéressante expérience — pour laquelle elle se passionne autant que nous-même — une partie de ses vacances, nous permet de donner dans ce département du Lot et dans notre région, sous ce rapport peu favorisé, un exemple que nous aimons voir être le point de départ d'un mouvement de progrès plus étendu.

Aussi serais-je heureux si vous voulez bien publier cette lettre dans votre prochain numéro.

Si elle suscitait quelque intérêt parmi ses lecteurs qui s'intéressent à cette question, ceux-ci n'auraient qu'à écrire au maire de Saint-Laurent-les-Tours ou à Mme Audollent elle-même, à Saint-Laurent (par St-Céré), et nous pourrions peut-être organiser, pour la fin du cours, une conférence à Saint-Céré, où les résultats en seraient exposés.

Quoi qu'il en soit, je suis heureux de faire connaître au *Journal du Lot*, qui a déjà consacré deux articles à ces questions d'enseignement ménager, cet essai de réalisation pratique, le premier, je crois, fait dans le Lot, tout au moins dans la campagne.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le maire de Saint-Laurent-les-Tours, R. de LAVAUR.

P.-S. — Je tiens à ajouter à cette lettre l'expression de mes remerciements à la Compagnie d'Orléans qui, par l'octroi d'un permis de Paris à Bretenoux, m'a grandement aidé dans la réalisation de cette expérience.

Direction agricole

Nous lisons dans le *Journal de Gannat* l'entrefilet suivant que nous sommes heureux de reproduire, concernant M. Douaire, le nouveau directeur des services agricoles du Lot.

NOMINATION

M. Douaire, professeur d'agriculture à Gannat, vient d'être nommé, après concours au ministère de l'Agriculture, directeur des services agricoles du Lot, à Cahors.

Ces fonctions comportent, sous une nouvelle dénomination, les fonctions de professeur départemental d'agriculture.

M. Douaire, venant de Tonnerre (Yonne), était à Gannat depuis mai 1908.

Fonctionnaire bienveillant et affable, d'une compétence incontestée, M. Douaire s'est constamment tenu en rapport avec nos populations agricoles, qui avaient en lui pleine confiance.

Il a puissamment secondé les travaux d'améliorations agricoles, les œuvres de mutualité agricole, syndicats, assurances contre la mortalité du bétail et contre l'incendie, la création du Comice agricole et viticole de l'arrondissement de Gannat, enfin tout ce qui intéressait le développement et la prospérité de l'agriculture.

M. Douaire a fait, dans notre arrondissement, pour ces divers objets, de nombreuses conférences, et s'il reçoit un avancement bien mérité, nous y applaudissons de tout cœur.

Tout en regrettant son départ, nous adressons à M. Douaire, notre distingué professeur d'agriculture, nos bien sincères félicitations.

♦

D'autre part, voici l'ordre du jour voté par le Conseil d'arrondissement de Gannat relativement à la nomination de M. Douaire.

A l'unanimité, le Conseil d'arrondissement de Gannat adresse ses plus vives félicitations au dévoué professeur d'agriculture, M. Douaire, pour la peine qu'il prend dans le but de rendre service aux populations rurales de l'arrondissement.

Ayant appris sa nomination aux fonctions de Directeur des services agricoles du Lot, le Conseil est heureux de lui offrir, à cette occasion, ses meilleurs vœux.

♦

Nous adressons à M. Douaire, nos meilleurs souhaits de bienvenue.

P. T. T.

Mme Calou, dame employée des P. T. T. à Paris, est nommée receveuse à Frayssinet-le-Gélat, en remplacement de Mlle Leymaries, nommée à Voutezac (Corrèze) et de Mlle Laroche, non installée.

Mme Laval, dame employée à Paris, est nommée receveuse à Mauroux, en remplacement de Mlle Fourré, mise en disponibilité.

Le brevet d'aptitude militaire

Une session d'examen, en vue de la délivrance du brevet d'aptitude militaire, avant l'incorporation, aura lieu du 20 septembre au 10 octobre 1913 pour les appelés de la classe 1913 et pour les jeunes gens d'au moins dix-huit ans qui désirent devancer l'appel et être incorporés avec cette classe.

Manœuvres de brigade à Montpezat

Ainsi que nous l'avions annoncé, le 7^e de ligne, à l'effectif de deux bataillons seulement, a exécuté des manœuvres de brigade à Montpezat, où il a cantonné dans la nuit du 19 au 20, à seule fin d'exécuter une manœuvre contre le 11^e et le 20^e, à l'effectif de deux bataillons, venant de Caussade.

Cette manœuvre a eu lieu mercredi, sous la direction du général Bourdériat.

Les troupes ont quitté le cantonnement vers les deux heures pour prendre leurs dispositions de combat ; l'action s'est déroulée entre Pergès, Trainti et les plateaux de Peyronène.

Le parti nord, formé par le 7^e et commandé par le lieutenant-colonel Joyeux, avait disposé ses lignes d'avant-poste depuis Passédât jusqu'à Peyrouen et la route nationale, par Trainti, et avait effectué une marche en avant jusqu'à Pergès, où la rencontre a eu lieu avec la 66^e brigade, commandée par le général Ganeval ; les premiers coups de feu ont été entendus vers les 4 heures, et l'artillerie de ce général a donné immédiatement ; à ce moment la partie devenait intéressante ; la fusillade nourrie et les mitrailleries ont obligé le 7^e à abandonner ses positions et à battre en retraite, son artillerie ayant été faite prisonnière par le capitaine des chasseurs, M. Deyre, qui avait avec lui un peloton de dragons.

La manœuvre s'est terminée à 6 heures, sur les ordres du commandant en chef, qui a fait sonner le : « Cessez le feu » et le rassemblement pour la critique.

M. le général Bourdériat a été très satisfait de cette manœuvre et a félicité MM. les officiers de la bonne tactique employée par eux et de son endurance, et leur a donné rendez-vous à l'an prochain, dans ces mêmes parages, tout en prescrivant un repos absolu pour la troupe jusqu'à eux manœuvres d'armée, qui auront lieu en septembre prochain.

Les permis de chasse

ET LA PROTECTION DES OISEAUX UTILES À L'AGRICULTURE

Nous recevons la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur, « Le Conseil d'Etat vient de statuer sur un cas qui intéresse toute notre région. »

« M. Bottin, vice-président de la Société des chasseurs de Nice et du département des Alpes-Maritimes, a introduit un recours au Conseil d'Etat contre un arrêté du préfet de ce département, réglant l'exercice de la chasse. »

« Le 25 octobre 1912, le préfet des Alpes-Maritimes, au cours de la période de chasse, a interdit, dans son département « en tout temps, même lorsque la chasse est ouverte », la chasse, la destruction, la capture, l'importation, l'exportation, le transport, le portage, la mise en vente et l'achat des petits oiseaux d'une taille inférieure à celle de la caille, de la grive, y compris le merle, l'alouette, l'ortolan le moineau, le loriot, le pinson, le linot, le verdon et la pie-grièche, dont la chasse était précédemment autorisée. »

« Le Conseil d'Etat a rejeté la requête de M. Bottin. L'arrêté dit que le préfet n'a fait qu'user d'un droit qui lui confère la loi du 22 janvier 1874 et appliquer la Convention internationale du 19 mars 1902, approuvée par la loi du 30 juin 1903 et relative à la protection des oiseaux utiles à l'agriculture. »

« Au moment où nos récoltes fléchissent sous les étrointes des insectes nuisibles que le manque d'oiseaux a laissés pulluler, il est à souhaiter que la mesure prise par le préfet des Alpes-Maritimes soit également prise par tous les préfets de France. »

« Veuillez agréer, etc. « Henri KEHRIG, « Président de la Société d'étude et de vulgarisation de la Zoologie agricole. »

Accident

En arrivant des balles de tabac aux magasins de Cahors, trois ouvriers ont été victimes d'un grave accident.

L'arrimage se fait sur quatre plans. Pour parvenir au dernier, il est nécessaire d'employer un appareil appelé monte-balles et actionné par un treuil. Cet appareil est suspendu à des chaînes. Normalement, les balles seules devraient monter par cet appareil, tandis que les ouvriers descendent et montent par une échelle.

Contrairement à cet usage, les ouvriers avaient reçu l'ordre de se placer pour la descente sur le plateau du monte-balles, malgré que l'anneau fût usé, ce qui avait été signalé à l'inspecteur.

Pendant la descente, la chaîne se rompit et les trois ouvriers furent projetés violemment à terre se faisant dans cette chute de sérieuses blessures.

Les victimes sont : MM. Henri Costes, de Larroque-des-Arcs, 28 ans, qui est blessé à la cuisse et a des contusions à l'épine dorsale ; Jean-Jacques Gaston, rue Neuves-Badernes, à Cahors, âgé de 34 ans, qui a des blessures à la tête et au sein gauche, et Jean Soupé, 38 ans, demeurant au Roc-de-Lagasse, qui est blessé au bras gauche et a des contusions aux côtés.

Les blessures ne sont pas graves ; mais plusieurs jours de repos seront nécessaires.

Etat civil de la ville de Cahors

Du 16 au 23 août 1913

NAISSANCES

Boissel Eugénie-Louise-Marguerite, rue Ste-Barbe, 26.
Delmas Pierre-Paul, rue du Portail-Alban, 11.

PUBLICATIONS DE MARIAGES

Fourastier Jean-Marie-Adolphe, garçon de café, et Bordenave Bourden Elise-Rose, ouvrière d'imprimerie.
Bregère Paul-Cyprien, chef de district à Souillac, et Breil Zoé-Marie-Ernestine, s. p.
Clary Edouard, épicer à Blida (Algérie), et Leymarie Jeanne-Louise, institutrice.

MARIAGE

Conquet Augustin-Louis-Marius, employé de chemin de fer et Sabrié Virginie dîte Berthe, robeuse.

DÉCÈS

Roumègues Pierre, 67 ans, cultivateur, place de la Croix, 4.
Bourdarie Basile, 60 ans, cultivateur, hôpital-hospice.
Larnade Marie-Louise, 5 mois, rue Fonduë-Haute, 21.
Combarieu Maria, 7 mois, à Bach-

DECLARATION DE FAILLITE

La récente liquidation judiciaire du sieur Tape-Lapoire, marchand de cycles, vient d'être transformée en faillite.

Le syndic a relevé, au cours de la carrière de Tape-Lapoire, toute une série de procédés commerciaux aussi ingénieux que peu recommandables. Ces procédés, après avoir permis au commerçant de gagner facilement des sommes importantes, se sont retournés contre lui et l'ont mené à la ruine.

Tape-Lapoire achetait à des prix très réduits de gros stocks de pneumatiques de qualité inférieure. Il les écoulait à des tarifs très divers, variant de 6 à 15 francs suivant la tête du client.

Ce commerce était naturellement d'autant plus fructueux que ces enveloppes s'usaient plus vite.

Mais un jour, un agent de cycles, honorable et sérieux, vint s'installer dans le voisinage de Tape-Lapoire et lui fit une concurrence victorieuse en vendant exclusivement des pneus **Michelin**. Nos lecteurs connaissent la qualité de l'enveloppe à tringles **Michelin**, vendue au prix unique et juste de 10 francs. Les cyclistes de notre ville s'aperçurent vite qu'avec cette enveloppe et une bonne chambre rouge **Michelin** à l'intérieur, ils pouvaient rouler sans ennuis, beaucoup plus longtemps et naturellement aussi beaucoup plus économiquement.

Bientôt, le stock du sieur Tape-Lapoire lui resta pour compte et c'est ainsi qu'il se vit acculé à la faillite.

Musique du 7^{me} régiment d'Infanterie

PROGRAMME DU 24 AOÛT 1913

Marche américaine. — Sous. Poète et paysan (ouv.). — Suppé. Gloire aux femmes (maz). — Farbach. Trois menuets. — Haydn. Menuet du boeuf. — Mozard. Menuet favori. — Beethoven. Menuet du Septuor. — Kelsen. Les Echos du Quercy.

Allées Fénélon, de 20 h. 3/4 à 21 h. 3/4

FOIRES DE LA SEMAINE

du 25 au 31 août

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Mardi 26 août : Lalbenque, Luzech, Montcabrier.

Mercredi 27 : Beauregard, Cazals.

Jeuai 28 : Le Boulié, Soturac.

Samedi 30 : Catus, St-Matré.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Lundi 25 août : Cardaillac, Espédaillac, Ferrout.

Mercredi 27 : Puybrun, Reyrevignes.

Jeuai 28 : Bio.

Vendredi 29 : Montet-et-Bouxal, Rudelle.

Samedi 30 : Sénaillac.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Lundi 25 août : Gignac, Thégra.

Mardi 26 : Martel, Milhac.

Vendredi 29 : Payrac, l'Hôpital-St-Jean.

Samedi 30 : Gourdon.

Arrondissement de Cahors

Albas

Motorcycliste renversé. — Jeudi, vers 14 heures, un jeune motorcycliste se dirigeant vers Luzech s'est jeté, au tournant brusque de l'entrée de la localité, sur l'attelage du courrier de la gare de Parnac.

Un des chevaux s'est abattu et a été sérieusement contusionné ; quand au motorcycliste il a bien risqué de se faire empaler par le timon de l'omnibus. Il en a été heureusement quitte pour une cabriole sans gravité. Il paraît que le jeune homme en arrivant au contour n'avait pu couper à temps l'allumage.

Montlauzun

Conseil municipal. — Réunion du 17 courant sous la présidence de M. Lomède maire, pour la tenue de la 3^{me} session ordinaire.

Absents : MM. Combalbert, Denège, Lapèze.

A l'unanimité, le Conseil désigne MM. Paul Denègre et Sylvain Chanut pour collaborer avec M. le maire à la révision de la liste des électeurs au tribunal de commerce ; fixe à 5 fr. l'allocation mensuelle à servir aux ayants droit à la loi du 14 juillet 1913 sur les familles nombreuses nécessiteuses.

Classe 1913. — Sont inscrits sur les tableaux de recensement : Cyrien Pééal, Alfred St-Rouma, Joseph Elie St-Rouma.

Saint-Cyprien

Classe 1913. — Sont inscrits sur le tableau de recensement de la classe 1913, qui vient d'être publié : Louis Delrat et Marcel Larnaudie.

Saint-Laurent

Conseil municipal. — Réunion tenue sous la présidence de M. Denègre, maire, dimanche 17 août.

Le Conseil fixe à 6 francs le taux mensuel des secours à accorder aux chefs de familles nombreuses, en vertu de la loi du 14 juillet 1913.

Désigne MM. Antonin Salles et Antoine Parriel, pour la révision de la liste électorale commerciale ;

Approuve le compte des médecins et pharmaciens de l'assistance médicale et s'ajourne à dimanche pour procéder à une révision minutieuse de la liste des personnes admises au bénéfice de cette assistance.

Fête patronale. — Notre fête patronale a été cette année, célébrée avec un éclat inaccoutumé.

Le soir, le bal avait attiré une foule de visiteurs et aux accords d'un orchestre de choix, danseurs et danseuses s'en donnèrent à cœur joie jusqu'à une heure très avancée de la nuit.

Nos meilleurs compliments aux organisateurs.

COURSE CYCLISTE. — A l'occasion de la fête une course cycliste avait été organisée.

Parcours à effectuer, 16 km. 1^{er} Couture de Rouillac, 7 francs ; 2^e Pégourié de Rouillac, 5 fr. ; 3^e Vidal de St-Laurent, 3 fr.

Le jeune Vidal qui, un km. environ avant l'arrivée avait une légère avance sur ses concurrents fit une chute, heureusement peu grave, mais qui certainement occasionna son classement comme 3^e.

Prayssac

Service médical. — Par décision de M. le général commandant en chef le 17^e corps d'armée, M. le docteur Gouttenègre a été désigné pour assurer le service médical du détachement composant l'annexe de remonte d'Anglars-Juillac, à partir de sa date d'ouverture, le 1^{er} octobre prochain.

Nous adressons à M. Gouttenègre nos félicitations.

Lauzès

Accident. — M. Dardenne, gendre Raffy, du village de Verliès, commune de St-Martin-de-Vers, s'était rendu dans un de ses bois, à l'effet d'émonder des chênes. Etant monté sur un de ses arbres, la branche sur laquelle il était placé, se rompit, et Dardenne, fut projeté dans le vide.

Le choc fut si violent qu'il s'évanouit. Revenu à lui, il se traîna jusqu'à son domicile, où il fut bientôt rejoint par M. le docteur Jardel, de Lauzès, qui lui donna ses soins.

On craint que le rétablissement ne soit assez long, par suite de nombreuses meurtrissures reçues.

Carnet blanc. — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de Mlle Ida-Gabrielle-Henriette Duval, robuse à Lauzès, avec M. David Floirac, maçon à Fontanes-Lunegarde.

Aux futurs et charmants époux, nos meilleurs vœux de bonheur.

A. D.

Cours

Grande fête locale. — Voici le programme des fêtes organisées par la jeunesse de Cours.

Samedi 6 septembre : 18 heures, salves d'artillerie ; 19 h., tour de ville en musique ; 20 h., brillante retraite aux flambeaux.

Dimanche 7 septembre : 7 h., défilé de la musique en ville ; 8 h., apéritif-concert ; 11 h., distribution de bouquets et de gâteaux ; 14 h., course aux ânes, jeu de la pomme, jeu de la poêle, jeu de la cruche, jeu de la crème ; 16 h., jeu du baquet et autres jeux divers ; 18 h., distribution de fleurs par les jeunes filles de la commune aux habitants et aux étrangers ; 20 h., farandole ; 21 h., ascension d'un superbe dirigeable ; 22 h., grande illumination, embrasement de la ville ; bataille de confetti, grand bal toute la nuit.

Lundi : 5 heures, 3^{me} salves d'artillerie ; 8 h., défilé de la musique en ville ; 10 h., concours de grimaces, concours de beauté, course aux œufs, course en sac, jeu de la ficelle et autres ; 11 h., apéritif-concert ; 12 h., ouverture d'un grand bal de jour ; 21 h., ascension d'un grand ballon ; 22 h., grand bal jusqu'à 24 h.

Nota. — Un tir public sera probablement organisé. Les habitants de la ville de Cours sont priés de pavoiser et d'illuminer leurs maisons le dimanche et le lundi.

Arrondissement de Figeac

Gréalou

Notre fête. — Notre fête patronale favorisée par un temps splendide a été assez importante. Un programme des plus attrayants avait attiré beaucoup d'étrangers. Il a été exécuté ponctuellement par la Commission que nous félicitons sincèrement. Le 15 août à 21 heures, le feu d'artifice, tiré par M. Ausset Albert, en présence d'une foule de spectateurs, a parfaitement réussi.

Le 16 août, vers 16 heures, le ballon annoncé a été gonflé, est bien parti et s'est élevé majestueusement dans l'atmosphère.

Le même jour, à 17 heures, dans la course régionale de bicyclettes, huit coureurs se mettaient en ligne. Voici le nom des gagnants : 1^{er} prix : M. Pélissier fils de Carayac ; 2^e prix : M. Issiot, de Gréalou ; 3^e prix : M. Vernet fils, de Laroque-Toirac.

Aucun incident, ni accident à signaler.

Concours de tir. — A l'occasion de la fête patronale la société « La Fraternelle de Gréalou » avait organisé un concours de tir les 15, 16 et 17 août courant. Comme les années précédentes, le concours fut très brillant et dut être clôturé le 17 vers 15 heures, les munitions étant épuisées. Quatre-vingts francs de prix furent distribués aux meilleurs tireurs. Voici le nom des lauréats :

1^{er} prix : Pélissier fils, de Carayac ; 2^e — Bessac, de Calvignac ; 3^e — Ausset Clovis, de Gréalou ; 4^e — Pechberty, étudiant, de Gréalou ; 5^e — Bach Stanislas, de Gréalou ; 6^e — Cariteau, de Laroque ; 7^e — Despoux, de Gréalou ; 8^e — Roumégoux, de Gréalou ; 9^e — Ausset Jean-Louis, de Gréalou ; 10^e — Toulze Lucien de Gréalou ; 11^e — Besse Ferdinand de Gréalou ; 12^e — Ausset Albert de Gréalou ; 13^e — Toulze Constant de Bédurier ; 14^e — Pélissier père de Carayac ; 15^e — Liauzun de Gréalou ; 16^e — Toulze Oscar de Bédurier.

Nous constatons avec plaisir que beaucoup de lots ont été attribués à des membres de la société « La Fraternelle » et la plupart à des jeunes gens de 16 à 20 ans. Nous félicitons sincèrement les membres du bureau du groupement pour le dévouement qu'ils apportent à l'entraînement des jeunes sociétaires dont ils font de si bons tireurs, et à la divulgation d'un genre de sport si éminemment patriotique.

Gadrieu

Notre fête patronale. — Notre fête patronale aura lieu les 24 et 25 courant. Voici le programme annoncé : Samedi : 23 août à 19 heures, réception de la musique et promenade avec l'orchestre.

Dimanche : 24 août à 6 heures, réveil en musique ; à huit heures tour de ville ; de 9 à 11 heures, aubades aux autorités et distribution de bouquets ; à 11 heures apéritif-concert à l'Hôtel Lafferrerie ; à 15 heures, jeux divers : de 16 à 19 heures, grand bal champêtre ; à 19 heures, promenade en musique ; à 22 heures, bal de nuit bataille de confettis ; à minuit, brillante retraite aux flambeaux et réveil.

Lundi 25 août à 8 heures, tour de ville en musique ; de 9 à 11 heures, visite aux habitants des villages. A partir de ce moment la fête chômera à cause de la foire de Cajarc. A 19 heures, reprise de la fête par un apéritif-concert ; à 21 heures bal de nuit ; à minuit clôture de la fête par une retraite aux flambeaux et réveil.

Comme les années précédentes, le meilleur accueil sera réservé aux étrangers qui voudront bien venir prendre part à nos réjouissances.

A. P.

Saint-Sulpice

Enseignement primaire. — Nous apprenons que sur leur demande, Mme et M. Balagayrie, instituteurs dans notre commune viennent d'être nommés à Bédurier, près Figeac.

Pendant les 13 années qu'ils sont restés à St-Sulpice, objet d'une reconnaissance et d'une affection sans égales, ils s'étaient consacrés avec le plus grand dévouement et une ardeur inlassable à l'instruction des jeunes intelligences qui leur étaient confiées.

Directeur-fondateur de la Société de Tir « Les Francs-Tireurs de St-Sulpice » dont il était l'âme, M. Balagayrie prolongeait ainsi au delà de l'âge de scolarité, l'action bienfaisante de l'école et continuait à répandre parmi les adultes, instruction et conseils.

Maitres d'élite, doués de qualités pédagogiques incontestées, ils viennent d'être l'objet d'un avancement mérité. Par leur caractère affable et serviable pour tous, ils emportent dans leur nouvelle résidence, les nombreuses sympathies dont ils étaient uniquement entourés.

Des amis, de nombreux collègues voisins, dont nous sommes le fidèle interprète et en notre nom personnel, nous exprimons à Mme et M. Balagayrie les profonds et vifs regrets que nous cause leur départ.

A Mme et M. Puechmaurel qui leur succèdent, nous adressons les souhaits d'une cordiale bienvenue.

L. D.

Marcihac

Conseil municipal. — Le Conseil municipal de notre commune s'est réuni dimanche dernier, 17 août, à dix heures et demie du matin sous la présidence de M. Falguères, maire. Dix conseillers sont présents.

M. le Maire communique au Conseil les états produits par les médecins et pharmaciens pour soins donnés et médicaments fournis aux indigents de la commune pendant le premier semestre 1913. Les états s'élevant à la somme totale de 148 fr. 05, sont approuvés à l'unanimité.

MM. Beulaguët et Marcenac sont désignés pour assister M. le Maire dans la confection des listes des électeurs consulaires.

M. le Maire fait connaître conformément à la délibération du 6 juillet,

M. le Directeur des postes a décidé que la levée de la boîte aux lettres supplémentaire du hameau de Barbes n'aurait plus lieu les dimanches et jours fériés. M. le Maire lit une circulaire préfectorale relative à l'application de la loi du 14 juillet 1913 sur les familles nombreuses et invitant le Conseil municipal à fixer le taux de l'allocation mensuelle. Ce taux est fixé à 6 francs. Un avis favorable est donné sur une demande de soutien indispensable de famille d'un inscrit de la classe 1913.

M. le Maire fait ensuite connaître au Conseil que M. le Président de la République passera à Marcihac le samedi 13 septembre à 3 heures du soir.

En prévision de cette visite, M. le Maire propose de donner à cette réception un éclat particulier. Le Conseil approuve la proposition de M. le Maire et le charge de prendre toutes les dispositions nécessaires. La séance est levée à 11 heures et demie.

Fons

Conseil municipal. — Le conseil municipal de notre commune s'est réuni le dimanche 17 août à 16 heures pour délibérer sur le taux à accorder aux bénéficiaires de la loi du 14 juillet 1913 sur les familles nombreuses.

L'assemblée après en avoir délibéré a voté le taux de 6 francs.

Après avoir recherché les bénéficiaires éventuels, l'assemblée en a signalé 4 à l'administration préfectorale.

Prenez garde à vos clapiers. — Dans la nuit du 16 au 17 août un furet à deux pattes a pénétré dans la grange du sieur D... de notre commune et a fait main basse sur 11 lapins.

Le propriétaire des lapins a porté plainte contre le voleur présumé.

Il serait très heureux qu'il soit dans le vrai et qu'il puisse faire pincer cet amateur de civet aux dépens des autres.

Lacapelle-Marival

Elections municipales. — Les électeurs de Lacapelle-Marival sont convoqués pour le dimanche 21 septembre à l'effet de procéder à l'élection de 2 membres du Conseil municipal en remplacement de MM. Destruel et Lafabrie, dont l'élection a été annulée par le Conseil de Préfecture du Lot, décision qui a été confirmée par le Conseil d'Etat.

Gorn

Conseil municipal. — Nos édiles se sont réunis dimanche 17 août, à onze heures du matin en session ordinaire sous la présidence de M. Labanhie Emile, maire.

M. le Maire communique au Conseil les états produits par les médecins et pharmaciens pour soins donnés et médicaments fournis aux indigents de la commune pendant le 1^{er} semestre 1913. Ces états s'élevant à la somme de 67 fr. 80 sont approuvés à l'unanimité.

M. le Maire lit au Conseil une circulaire préfectorale relative à l'application de la loi du 14 juillet 1913 sur les familles nombreuses et invitant le Conseil municipal à fixer le taux de l'allocation mensuelle. Ce taux est fixé à 5 francs.

La séance est ensuite levée.

Espédaillac

La foire. — C'est demain lundi que se tiendra notre foire du mois d'août.

Comme pour les précédentes nous espérons que les divers marchés seront bien approvisionnés d'animaux de toutes catégories et que les marchands ne feront pas défaut.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

La classe 1913. — Le nombre des conscrits de la classe 1913 inscrits sur le tableau de recensement de la commune de Gourdon est de 36.

Etat-civil du 1^{er} au 15 août. — Naisances : Deux garçons.

Décès : Jeanne Sérou, 72 ans, hospice. — Marie-Louise Bétaille, 70 mois, à Mandou.

Labastide-Murat

Passage de troupes. — L'artillerie de la 6^e division de cavalerie sera de passage à Labastide-Murat le 4 septembre prochain.

Voici l'effectif : 10 officiers, 20 sous-officiers, 195 brigadiers et canonniers, 230 chevaux.

Ces troupes seront logées chez l'habitant.

St-Sauveur-la-Vallée

Fête locale. — La fête votive du petit hameau de Maillargues (commune de St-Sauveur-la-Vallée, sera célébrée aujourd'hui 24 et lundi 25 août.

Comme les années précédentes, la jeunesse n'a rien négligé pour faire bien.

Reilhaguet

Fête locale. — Notre fête locale du 15 août a été célébrée avec un entrain admirable au milieu d'un grand concours d'étrangers et surtout de compatriotes qui avaient quitté la capitale pour villégiaturer dans leur pays natal.

Le programme a été exécuté en tous points ; bal de jour et de nuit où de nombreux couples s'en sont donnés à cœur joie, illuminations, etc ; rien n'a manqué. La commission a droit à nos remerciements et à toutes nos félicitations.

Résultats de la Course cycliste du 17 août : Course de fond, 32 kil. : 1^{er} Lacoste, sur Peugeot ; 2^e Guibard, sur Peugeot ; 3^e Dubois, sur Thomann ; 4^e Valat.

Course de demi-fond, 8 kil. : 1^{er} Lacoste ; 2^e Rioux, sur Alcyon ; 3^e Dubois ; 4^e Guibard.

Course de vitesse, 2 kil. : 1^{er} Lacoste ; 2^e Gambade ; 3^e Guibard ; 4^e Ginneste.

Bibliographie

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 23 août.

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

PARTIE LITTÉRAIRE

Gabriel Hanotaux de l'Académie française, Le Temple de la Paix. — Lucie Félix-Faure-Goyau, L'Amour et la Maison. Poésies. — Gabriel de Mun, La Nomination d'un nonce à Paris sous l'ancien régime. — Docteur Charles Burlureau, professeur agrégé libre du Val-de-Grâce, De la conversation médicale. — Maurice De-roure, L'éveil (V). — Pauline Gueulle, Récit de ses aventures en Russie et en Sibérie (1821-1827). (Publié par M^{me} A. Flori) (II). — A. Boissard, La Semaine sociale de Versailles. — Jean Nesmy, Le Lilas de ma voisine.

Memento bibliographique. — Revues étrangères. — Les Faits et les Idées au jour le jour. — Revue économique et financière. — La Vie mondaine. — La Vie pratique. — Chronique sportive.

PARTIE ILLUSTRÉE

Les affaires d'Orient : S. M. le roi Carol de Roumanie. — Le port de Cavalla, attribué aux Grecs par le traité de Bucarest.

Promotions et nominations dans la Légion d'honneur : M. le marquis de Segur, de l'Académie française, nommé chevalier de la Légion d'honneur. — M. André Chaumeix, rédacteur en chef du Journal des Débats, nommé chevalier de la Légion d'honneur. — M. Gaston Calmette, directeur du Figaro, promu officier de la Légion d'honneur.

Promotion Pasteur : Le docteur Roux, directeur de l'Institut Pasteur, élevé à la dignité de grand-officier de la Légion d'honneur. — Le docteur Metchnikoff, sous-directeur de l'Institut Pasteur, promu commandeur de la Légion d'honneur. — M. Valléry-Radot, vice-président du Conseil d'administration de l'Institut Pasteur, promu officier de la Légion d'honneur.

L'aviation : Monoplan se disposant à s'accrocher au câble Blériot. — Monoplan quittant le câble.

Actualités : Le général Roques, ancien directeur général de l'aéronautique, qui vient d'être mis à la tête du 12^e corps d'armée, à Limoges. — Le général Foch, le nouveau commandant du 20^e corps d'armée, à Nancy. — Le général Mangin, nouvellement promu. — L'ambassade de France à Théra. — Les grèves de Milan. — M. Poincaré s'entretenant avec M. Klotz, ministre de l'intérieur. — Le « Clos » de Sampigny, propriété de M. Poincaré, dans la Meuse. — M. Pol, le charmeur d'oiseaux des Tuileries, à qui M. Méline vient de remettre la grande médaille de la Société des aviculteurs de France.

Une mission militaire française en Russie : Le général Joffre et les membres de la mission française quittant la forteresse Pierre et Paul.

Une acquisition du Louvre : Le musée du Louvre vient de se rendre acquéreur, moyennant 800.000 fr., d'une œuvre célèbre de Roger Van der Weyden.

Les Morts : Le peintre Aimé Morot, de l'Académie des beaux-arts. — A. Bebel, député au Reichstag.

L'Instantané, partie illustrée de la Revue hebdomadaire, tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

La Vie Heureuse

du 15 Août 1913

Au moment où une brillante garden party vient de clore la première « saison » mondaine de l'Élysée, toutes les femmes voudront lire le récit illustré d'une visite à M^{me} Poincaré par Albert Flament, où elles trouveront les plus curieux détails inédits sur la façon dont la présidente entend son rôle de première maîtresse de maison de France. A ces pages fait suite une vivante Revue de l'actualité féminine : Les Femmes des Balkans pendant la guerre, des faits et documents émuants ; Après de M^{lle} Lily Boulanger, la première lauréate du 1^{er} Grand Prix de Rome ; Thérèse et le monde du Second Empire, suite des mémoires inédits de la Reine de la chanson ; Pour préserver la famille ouvrière, étude précise et pittoresque à propos des nouvelles fondations de maisons ouvrières ; la Vie à bord des yachts, évocation des heures exquises du plus séduisant des sports ; la Grande semaine de Deauville ; les élégances dans la vie de château, véritable cinématographe des grandes modes et du chic jusqu'à l'hiver ; telles seront, sans doute, les pages les plus goûtées de cette Revue.

Et, avec des chroniques, ou des nouvelles signées Marcelle Tinayre, Victor Marguerite, Henry Bidou, Sybil de Lancey, Henri L. de Pérera,

la Vie Heureuse d'août, apporte en surplus à ses lecteurs ;

Pour jouer la comédie de Salon par André de Lorde, curieuse et pratique initiation à un art aimé entre tous.

La Première Partie — évalant à 100 pages de livre — de l'Empire du Diamant, passionnant roman inédit de Valentin Wandelstamm, un des maîtres du roman policier.

Applications générales de l'Électricité

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE par Arc et Incandescence

ENSEIGNES ET MOTIFS LUMINEUX

Lustrerie - Appareillage - Sonneries

Téléphones privés et de réseau

Force Motrice, Dynamos

Moteurs courant continu, alternatif, monophasé et triphasé

ENTRETIEN ET RÉPARATIONS

PIERRE AGUZOU

Constructeur-Électricien

9, Rue du Lycée, 9 - Cahors
Livraison de moteurs dans les 24 heures

Tous nos travaux sont garantis de tout vice de construction

Prix défiant toute concurrence

Plans et devis sur demande

Location de décoration électrique

pour fêtes et soirées

TÉLÉPHONE 37

A céder de suite

FONDS DE COMMERCE

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Jeu. 21 août 1913

ESPÈCES	ENTRÉES DIRECTES au Marché et à l'Abattoir		RENOVI	PRIX PAR 1/2 KILOG. Les porcs se cotent au 50 k. poids vif.		
				1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Bœufs.....	1.582			0,83	0,80	0,74
Vaches.....	879	492	101	0,78	0,72	0,68
Taureaux.....	178			0,72	0,70	0,66
Veaux.....	1.450	1.490	14	1,05	1,00	0,95
Moutons.....	9.865	9.749	1.431	1,05	1,00	0,95
Porcs.....	4.097	2.344	"	0,72	0,70	0,68

OBSERVATIONS. — Vente difficile sur les bœufs et moutons, meilleure sur les veaux et porcs.

Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, de l'Aveyron et du Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Pèlerinage de Rocamadour

Billets d'aller et retour à prix réduits

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour (Lot) il est délivré, chaque année, du jeudi qui précède la Fête des Rameaux au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour avec réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^{me} classe et de 30 0/0 en 3^{me} classe sur le double des prix des billets simples, au départ des gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les billets de pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs à l'exception des trains poste et express; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

Vacances en Auvergne

Excursion à Saint-Nectaire (Puy-de-Dôme)

Au moment de la période des vacances, il est intéressant de rappeler que, pour faciliter aux touristes et aux baigneurs notamment de la Bourboule et du Mont-Dore, l'accès de la pittoresque station thermale de

St-Nectaire (Puy-de-Dôme), la Compagnie d'Orléans a organisé, entre ces deux localités, un service automobile quotidien qui fonctionnera jusqu'au 15 Septembre.

Grâce aux services rapides fonctionnant à cette époque de l'année, les voyageurs pourront se rendre facilement à Saint-Nectaire ainsi que le démontrent les quelques exemples ci-après :

DÉPART DE :

Bordeaux-St-Jean, 6 h. 32.
Bordeaux-Bastide, 22 h. 47.
Angoulême, 21 h. 42 ; 4 h. 07.
Limoges, 0 h. 53 ; 8 h. 56.
Nantes, 16 h. 18.
Angers, 17 h. 30.
Tours, 20 h. ; 7 h. 37.
Toulouse, 23 h. 37.
Montluçon, 3 h. 53 ; 13 h. 43.
Orléans, 0 h. 19 ; 10 h. 01 jusqu'au 5 septembre.
Orléans, 0 h. 19 ; 9 h. 49 à partir du 6 septembre.

ARRIVÉE A :

La Bourboule, 7 h. 40 ; 7 h. 56 ; 17 h. 10.
Le Mont-Dore, 7 h. 34 ; 8 h. 15 ; 17 h. 29.
St-Nectaire, 10 h. 15 ; 19 h. 30.
Pour le retour, l'automobile quittera Saint-Nectaire à 11 h. 45 et 17 h. 30 pour arriver au Mont-Dore respectivement à 13 h. 45 et 19 h. 30.
Prix par place et par voyage simple de la gare du Mont-Dore à la localité de Saint-Nectaire et vice versa : 6 fr.

Enregistrement direct des bagages des voyageurs au départ de Bordeaux et de Nantes pour Saint-Nectaire.

Pour les services automobiles, le voyageur peut s'assurer une place à

l'avance moyennant une taxe de location de 1 franc en s'adressant à la gare du Mont-Dore.

Vacances en Bretagne

Correspondance Automobile de Châteaulin à Morgat (Finistère).

Au moment de la période des vacances, il est intéressant de rappeler que la Compagnie d'Orléans a organisé un service automobile quotidien entre Châteaulin et Morgat facilitant jusqu'au 30 Septembre prochain, les excursions dans la presqu'île de Crozon et à la plage de Morgat.

Ce service comportera deux voyages dans chaque sens, en correspondance directe avec les trains rapides et express de ou pour Paris-Quai d'Orsay.

Prix par place et par voyage simple de la gare de Châteaulin-Orléans à la localité de Morgat et vice versa : 6 francs.

Enregistrement direct des bagages de Nantes pour Morgat.

Grâce aux services rapides fonctionnant à cette époque de l'année, les voyageurs pourront se rendre facilement à Morgat ainsi que le démontrent les quelques exemples ci-après :

DÉPART DE :

Orléans, 22 h. 48 ; 10 h. 28.
Tours, 0 h. 27 ; 11 h. 55.
Angers, 2 h. 20 ; 13 h. 46.
Nantes, 3 h. 46 ; 15 h. 15.
Montluçon, 16 h. 40.
Bourges, 18 h. 23 ; 6 h. 50.
Vierzon, 19 h. 18 ; 7 h. 52.

ARRIVÉE A :

Châteaulin, 9 h. 46 ; 21 h. 12.
Morgat, 11 h. 30 ; 23 h.
Pour le retour l'automobile quitte-

ra Morgat à 7 h. 15 et 17 h. 15 pour arriver respectivement à Châteaulin à 8 h. 45 et 18 h. 45.

Voitures directes des trois classes de Paris-Quai d'Orsay à Châteaulin.

Wagons-lits de ou pour Quimper au départ de Paris-Quai d'Orsay.

Pour les services automobiles, le voyageur peut s'assurer une place à l'avance moyennant une taxe de location de 1 franc en s'adressant aux gares de Nantes ou de Châteaulin.

AVANCES

SUR MARCHANDISES

DISCRÉTION ABSOLUE

Carrasset et Sercand,

20 bis, rue Esprit-des-Lois,

BORDEAUX.

Le propriétaire-gérant :

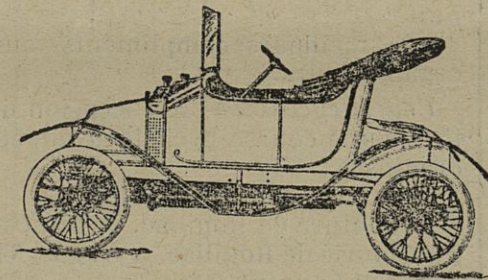
A. COUESLANT.

CHAUFFEURS

Connaissez-vous

LES NOUVEAUTÉS 1913 ?

C'est la nouvelle 10 HP PANHARD et LEVASSOR c'est un chef-d'œuvre de mécanique qu'on imite mais qu'on n'égale pas.



Il en est de même pour nouvelle 10 HP CLÉMENT BAYARD qu'on vous offre au prix de 5.900 fr., toute équipée, d'une superbe carrosserie TORPEDO et pneus MICHELIN.

Voilà la voiture Robuste, Economique, fabriquée avec la meilleure conception, les meilleurs matériaux, le meilleur usinage.

Prix américain, mais fabrication Française.

Pour toute demande de renseignements, s'adresser à

L'AUTO-GARAGE ARTIGALAS

Boulevard Gambetta, CAHORS

Seul concessionnaire pour le Lot.

Etude de M^e L. NUVILLE, Docteur en Droit, Avoué à Figeac (Lot)
(Successor de M^{es} VIVAL, MALRIEU et LOUBET)

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

A SUITE DE SUBROGATION

- 1^o D'une MAISON DE MAITRE sise à Figeac, rue Tonfort et rue Prat ;
- 2^o De la Propriété de " LA MONTAGNE ", sise au lieu dit " Les Travers ", commune de Figeac.

Adjudication fixée au Samedi Vingt Septembre mil neuf cent treize, à une heure du soir, au Palais de Justice, à Figeac, Boulevard Labernade.

Suivant procès-verbal de M^e NIEUCEL, huissier à Figeac, en date des huit et neuf février mil neuf cent douze dénoncé suivant exploit du même huissier en date du dix février, enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Figeac, le dix février mil neuf cent douze, volume 119, n^{os} 38 et 39, par Monsieur le Conservateur qui a perçu les droits.

Monsieur Firmin SIRIEYS, propriétaire, demeurant et domicilié à la Tour, commune de Cardillac, ayant M^e SERINDOU pour avoué constitué près le tribunal civil de Figeac.

A fait saisir les immeubles ci-après désignés à l'encontre et au préjudice de :

1^o Monsieur Paulin-Jean-Pierre dit Paul GRANIE, ancien notaire, demeurant à Figeac ;

Débiteur saisi, ayant M^e FONTANGES pour avoué constitué près ledit tribunal ;

2^o Madame Marie-Jeanne-Lucie-Philomène BRUGOUS, sans profession, épouse divorcée d'avec ledit Monsieur GRANIE et épouse en secondes noces de Monsieur Achille LAJUGIE, sans profession, demeurant ensemble à Figeac.

Débitrice saisie, ayant M^e NUVILLE pour son avoué constitué près le tribunal civil de Figeac.

Suivant jugement du tribunal civil de Figeac, en date du sept juin mil neuf cent douze, enregistré et signifié, confirmé par arrêt de la Cour d'Appel d'Agen, en date du douze mars mil neuf cent treize, enregistré et signifié, la dite dame Jeanne BRUGOUS, assistée et autorisée de Monsieur Achille LAJUGIE, son second mari, créancière du dit

M. GRANIE, a été subrogée dans les poursuites de la saisie immobilière sus-énoncée.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES A VENDRE

TELLE QU'ELLE RÉSULTE DU PROCÈS-VERBAL DE SAISIE

1^o Un sol de maison et cour, sis au lieu dit « Rue Tonfort », d'une contenance environ un are deux centiares, première classe, d'un revenu présumé de quatre-vingt douze centimes et portés à la matrice cadastrale de la commune de Figeac sous le n^o 1.509 de la section G, sur la tête de Granié Paul, notaire à Figeac ;

2^o Un sol de maison, sis au lieu dit « Rue Tonfort », d'une contenance d'environ un are trois centiares, première classe, d'un revenu présumé de quatre-vingt-treize centimes et porté à la dite matrice cadastrale de la commune de Figeac, sous le n^o 1.508 de la même section G, toujours sur la même tête ;

3^o Un sol de maison, cour et passage, sis au lieu dit « Rue Tonfort », d'une contenance d'environ un are vingt-cinq centiares, première classe, d'un revenu présumé de un franc douze centimes, portés à la dite matrice cadastrale de la commune de Figeac, sous le n^o 1.508 de la même section G, sur la même tête ;

4^o Un bois sis au lieu dit « Bois de Combes », d'une contenance d'environ treize ares,

troisième classe, d'un revenu présumé de quatre-vingt-treize centimes, portés à la matrice cadastrale de la commune de Figeac, sous le n^o 373 p, section A, sur la même tête ;

5^o Une châtaigneraie sise au lieu dit « Vigne Grande », d'une contenance environ quarante-neuf ares cinquante centiares, quatrième classe, d'un revenu présumé de quatre-vingt-neuf centimes et portée à la dite matrice cadastrale de la commune de Figeac, sous le n^o 352, même section A, sur la même tête ;

6^o Une châtaigneraie, sise au lieu dit « Les Travers », d'une contenance d'environ un hectare, quarante-six ares, dix-neuf centiares, troisième et quatrième classes, d'un revenu présumé de quatre francs trente-sept centimes et portée à la matrice cadastrale de la commune de Figeac, sous le n^o 357, section A, sur la même tête ;

7^o Une châtaigneraie sise au lieu dit « Les Travers », d'une contenance environ vingt-neuf ares, vingt-cinq centiares, troisième et quatrième classes, d'un revenu présumé de un franc seize centimes et portée à la dite matrice cadastrale de la commune de Figeac, sous le n^o 357 bis de la même section A, sur la même tête ;

8^o Un bois sis au lieu dit « Les Travers », d'une contenance d'environ un hectare, trente-huit ares, quatre-vingt centiares, troisième et quatrième classes, d'un revenu présumé de sept francs quatre-vingt-neuf centimes et porté à la dite matrice cadastrale de la commune de Figeac, sous le n^o 358 p de la même section A, sur la même tête ;

Sur ce n^o 358 a été édictée une

maison dont il sera parlé dans la suite ;

9^o Une maison sise au lieu dit « Les Travers », d'un revenu matriciel présumé de cent cinquante francs et portée à la matrice cadastrale des propriétés bâties sous le n^o 358, section A, case 680 de la commune de Figeac, sur la tête de Granié Paul, notaire à Figeac.

Cette maison de construction récente est faite en maçonnerie à chaux et à sable et est couverte de tuiles.

Elle comprend un rez-de-chaussée, un premier étage, et des mansardes.

La porte d'entrée de cette maison est à l'aspect du midi et donne pied dans le jardin au devant de l'immeuble.

Le rez-de-chaussée comporte plusieurs pièces, éclairées au midi, au couchant et au levant.

On accède au premier étage par un escalier construit à l'intérieur de l'immeuble ; cet étage est éclairé par diverses ouvertures au levant, au midi et au couchant.

Les mansardes sont éclairées par des petites fenêtres au midi et au levant.

Cette maison est agrémentée au midi par un grand jardin complanté d'arbustes divers, formant un petit parc.

L'ensemble de cet immeuble confondue du nord à chemin public, du sud, de l'est et de l'ouest à jardin du débiteur saisi.

Cette maison est à proximité de la Route Nationale de Toulouse à Clermont ;

10^o Une maison sise au lieu dit « Rue Tonfort », d'un revenu matriciel présumé de trois cent trente-sept francs, cinquante centimes et portée à la matrice cadastrale des propriétés

bâties, sous le n^o 1.509 de la section G, case 680, de la commune de Figeac, toujours sur la même tête ;

L'ensemble de l'immeuble paraît avoir formé deux corps de bâtiments actuellement réunis en un seul.

La porte d'entrée, sise rue Tonfort, donne accès à un large escalier de pierre qui dessert les étages (au nombre de deux à l'aspect du levant), et les appartements qu'ils comportent.

Le rez-de-chaussée (rue Prat), comprend les caves et écuries, de même que deux vastes pièces servant ou ayant servi d'entrepôt à l'aspect du levant.

Rue Prat, l'écurie est desservie par un portail en bois grillagé ; l'étude a sa porte d'entrée dans cette même rue ; elle est éclairée au levant par une fenêtre et une porte vitrée donnant pied dans un jardin.

Le premier étage est éclairé au couchant par une grande croisée ancienne, au midi sur la rue Prat, par trois fenêtres et au levant par deux ouvertures, ainsi qu'au nord ; à ce même aspect, il existe un petit balcon permettant l'accès d'un escalier aboutissant soit au jardin, soit à un hangar servant de volière.

Le second étage est éclairé au midi par trois fenêtres, par deux autres au levant et deux autres au nord.

Le galetas est éclairé par de petites ouvertures.

Cette maison, est construite en pierres de maçonnerie à chaux et à sable et est couverte de tuiles ; elle est confondue dans son ensemble du couchant partie à rue Tonfort et à immeuble Leygue ; du midi à rue Prat ; du levant à jardin du débiteur saisi et grange Baduel ; du nord à jardin du débiteur saisi et im-

meubles Leygues, Marquet et impasse publique.

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur la commune de Figeac, canton Est et arrondissement du dit département du Lot.

Ils seront vendus tels qu'ils se poursuivent et se comportent sans en rien excepter ni réserver et tels qu'ils appartiennent au débiteur saisi.

Le cahier des charges, clauses et conditions, dressé par M^e SERINDOU, avoué, pour parvenir à la vente des immeubles, a été déposé au greffe du Tribunal civil de Figeac où chacun peut en prendre connaissance.

Après subrogation et sommations aux créanciers et au saisi, la publication du dit cahier des charges a eu lieu à l'audience des criées du tribunal civil de Figeac le onze juillet mil neuf cent treize, et le jugement qui a donné acte de la lecture et publication du dit cahier des charges, a fixé, sur la demande de M. GRANIE, débiteur saisi, l'adjudication des dits immeubles à l'audience des criées et de vacation du samedi vingt septembre mil neuf cent treize.

En conséquence, à la requête de la dite dame Jeanne BRUGOUS, épouse de M. LAJUGIE et de ce dernier agissant seuls pour l'autorisation de son épouse, il sera procédé le samedi vingt septembre mil neuf cent treize, à une heure du soir, à l'audience des criées et de vacation du tribunal civil de Figeac, au palais de justice sis à Figeac, Boulevard Labernade, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-dessus désignés sur le lotissement et les mises à prix qui vont suivre.

Le lotissement est divisé en deux lots :

Le premier lot comprendra les immeubles portés à la désignation qui précède sous les numéros quatre, cinq, six, sept, huit et neuf.

La mise à prix de ce lot sera de trois mille francs et... 5.000 fr.

Le deuxième lot comprendra les immeubles portés à la désignation qui précède sous les numéros quatre, cinq, six, sept, huit et neuf.

La mise à prix de ce lot sera de quatre mille francs et... 4.000 fr.

Lotissement ET MISES A PRIX

Les immeubles dont la désignation précède seront mis en vente en deux lots composés de la manière suivante et sur les mises à prix ci-après, savoir :

Premier lot

Le premier lot comprendra les immeubles portés à la désignation qui précède sous les numéros un, deux, trois et dix.

La mise à prix de ce lot sera de quatre mille francs et... 4.000 fr.

Deuxième lot

Le deuxième lot comprendra les immeubles portés à la désignation qui précède sous les numéros quatre, cinq, six, sept, huit et neuf.

La mise à prix de ce lot sera de trois mille francs et... 3.000 fr.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèque légale qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication.

Pour extrait certifié véritable. Figeac, le vingt-un août mil neuf cent treize.

L. NUVILLE, Avoué.

Cahors, Imp. A. COUESLANT

Les frais de poursuite de ven-

tu pour la légalisation de la signature ci-contre Le Maire,

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e L. NUVILLE, Avoué à Figeac, poursuivant la vente, qui comme tous ses confrères, exerçant près le tribunal civil de Figeac, peut être chargé d'enchérir.